



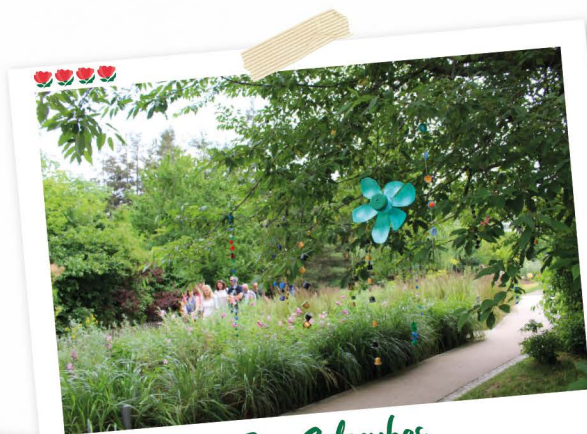
### LE CONSEIL NATIONAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS DÉVOILE SON PALMARÈS 2023

Dans un contexte de multiples défis face au changement climatique, les communes prennent le cap de la transition écologique. Le Conseil National des Villes et Villages Fleuris les accompagne dans ce cheminement afin de les aider à réconcilier qualité de vie et urgence environnementale. Il dévoile aujourd'hui son palmarès national avec notamment 4 nouvelles communes labellisées 4 fleurs et 6 fleurs d'or pour l'année 2023. Une véritable reconnaissance de l'engagement des élus et de leurs équipes.

*Quatre nouvelles communes labellisées 4 fleurs,  
valorisant leur engagement remarquable*

La **4<sup>e</sup> fleur** récompense les **communes engagées** dans une démarche globale de **valorisation paysagère et environnementale**. Elle tient notamment compte des aménagements réalisés pour développer la nature en ville et préserver les espaces naturels, la biodiversité ainsi que la ressource en eau.

Le palmarès des 4 fleurs accueille cette année 4 nouvelles communes labellisées :



*Bois Colombes*

Hauts-de-Seine - 28 900 habitants



*Cogles*

Île-et-Vilaine - 633 habitants



*Crépy-en-Valois*

Oise - 14 788 habitants



*Vandœuvre-lès-Nancy*

Meurthe et Moselle - 30 100 habitants



“Avec notre réseau de 2 000 experts territoriaux, au plus proche des communes, nous œuvrons concrètement pour promouvoir un cadre de vie meilleur et durable, adapté à chaque territoire. 75% des élus de villes labellisées 4 fleurs déclarent d’ailleurs utiliser la grille d’évaluation comme outil de management auprès de leurs agents, estimant que le label est une réelle source de motivation pour eux.” déclare **Julien FAIVRE**, directeur du CNVVF.

## Six communes décrochent une fleur d’or en 2023. symbole de l’excellence

La **fleur d’or** est attribuée chaque année à un nombre restreint de **communes déjà labellisées** 4 fleurs, qui présentent une **démarche exemplaire**. Elle est valable 1 an et ne peut être remise en jeu que tous les 6 ans. **Six communes** décrochent le titre cette année :



**Changé**  
Mayenne - 6020 habitants



**Les Hauts-de-Caux**  
Seine-Maritime - 1365 habitants



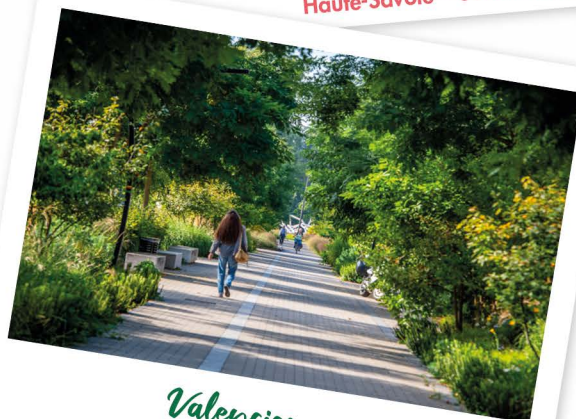
**Lions-la-Forêt**  
Eure - 750 habitants



**Megève**  
Haute-Savoie - 3356 habitants



**Saint-Cyr-sur-Loire**  
Indre-et-Loire - 16 627 habitants



**Valenciennes**  
Nord - 44 043 habitants



## Dix-sept communes obtiennent un prix national pour leurs actions et aménagements spécifiques

- **Prix national de l'Arbre** : EU (Seine-Maritime) et NICE (Alpes-Maritimes)
- **Prix de l'action éducative et pédagogique**, en partenariat avec SEMAE : MELLÉ (Ille-et-Vilaine), MISSIRIAC (Morbihan) et NOIDANS-LÈS-VESOUL (Haute-Saône)
- **Prix de l'attractivité touristique** : LECTOURE (Gers)
- **Prix de la diversité végétale**, en partenariat avec VALHOR : LA ROCHE-SUR-YON (Vendée) et YÈVRE-LE-CHÂTEL (Loiret)
- **Prix de la mise en valeur du patrimoine** : BERGHEIM (Haut-Rhin), BÉZIERS (Hérault), SAINT-JUVAT (Côtes d'Armor) et TRÉLAZÉ (Maine-et-Loire)
- **Prix de la stratégie d'aménagement paysager** : PORT-JÉRÔME-SUR-SEINE (Seine-Maritime), REIMS (Marne) et SAINT-MARTIN-SUR-LE-PRÉ (Marne)
- **Prix de la démarche citoyenne** : ROLLAINVILLE (Vosges)
- **Prix de la protection de la nature** : ÉTAPLES-SUR-MER (Pas-de-Calais)

Le label **"Département Fleuri"** distingue les territoires qui s'impliquent de façon exemplaire pour l'animation du label **"Villes et Villages Fleuris"** et l'accompagnement des communes. Il est cette année décerné aux départements de **l'ALSACE**, des **ARDENNES**, des **CÔTES-D'ARMOR** et du **MORBIHAN**.

"Nous sommes fiers d'accompagner les élus et leurs équipes pour relever le défi de leur transition écologique. Le palmarès Villes et Villages Fleuris 2023 est particulièrement riche et diversifié, source d'inspiration pour réussir à réconcilier qualité de vie et urgence environnementale." déclare **Thibaut BEAUTÉ**, président du CNVVF.

### A PROPOS DU CONSEIL NATIONAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Depuis plus de 60 ans, le label « Villes et Villages Fleuris » récompense l'engagement des collectivités en faveur de l'amélioration du cadre de vie. Il prend en compte la place accordée au végétal dans l'aménagement des espaces publics, la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, la valorisation du patrimoine botanique français, la reconquête des cœurs de ville, l'attractivité touristique et l'implication du citoyen au cœur des projets.

Au-delà de cette reconnaissance nationale, le label permet un accompagnement sur-mesure pour les communes qui souhaitent améliorer leur cadre de vie tout en préservant l'identité de leur territoire.

